

COMPTE RENDU DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de La Seine-Maritime

Commune de GOUY

Date de convocation :	21 septembre 2021	Membres en exercice : 15
Date d'affichage de la convocation :	30 septembre 2021	Présents : 12
		Pouvoir : 2
		Absents : 1
		Votants : 14 (12+ 2 pouvoir)

Séance du 30 septembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué et affiché le 21 septembre 2021, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre BREUGNOT, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. BREUGNOT Jean-Pierre, M. BOSQUET Alain, M. LE MAROIS Sébastien, M. LEMELLE Christian, M. DELARUE Jacques, M. DOURVILLE Dominique, M. LEREFFAIT Emmanuel, Mme LEROYER Sylvia, Mme MEISSE-HAMEL Delphine, M. PREVEL Maxime, Mme QUESTEL Huguette, Mme SWAEMPOEL Patricia

PRESENTS PAR POUVOIR : M. BAILLY Mathieu, M. SOKOLOWSKI Michel

ABSENTS : Mme CASSANDRE Stéphanie

SECRETARE DE SEANCE : M. LE MAROIS Sébastien

COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION LU ET APPROUVE A L'UNANIMITE

2021-29 : DECISION MODIFICATIVE N°2

A la demande de notre trésorier, nous devons procéder à des ajustements budgétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de faire les ajustements suivants :

Section d'Investissement	B.P. initial	Modification	Nouveau B.P.
Chap. 10 - Article 10226	0,00	+564,54	+564,54
Chap. 041 - Article 1068	0,00	-564,54	-564,54

2021-30 : DECISION MODIFICATIVE N°3

Suite à l'obtention d'une subvention DSIL, il convient de prendre une décision modificative concernant cette subvention. Le conseil municipal décide à l'unanimité de répartir cette subvention de la façon suivante :

Section d'Investissement	B.P Initial	Modification	Nouveau B.P
Chap. 13 – Article 1347	0,00	+12 044,44	+12 044,44
Chap. 21 – Article 21312	20 647,61	+ 5 664,82	+26 312,43
Chap. 21 – Article 2135	7 270,20	+ 2 723,00	+ 9 993,80
Chap. 21 – Article 2181	1 442,00	+ 250,00	+ 1 692,00
Chap. 21 – Article 2183	17 408,27	+ 3 406,02	+20 814,29

2021-31 : DEMANDE D'ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLES – VIREMENT DE CRÉDIT BUDGET COMMUNE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la demande d'admission en non valeurs de produits irrécouvrables d'un montant de 61,20 euros (exercice 2020) présentés par l'agent comptable.

Il convient d'effectuer un virement de crédits d'un montant de 61,20 euros au compte 022 (dépenses imprévues) au compte 6541 afin de régulariser cette demande.

Le Conseil Municipal,

Après délibération, à l'unanimité,

DÉCIDE d'accepter les demandes d'admission en non-valeur présentées,

DÉCIDE d'effectuer un virement de crédits d'un montant de 61,20 euros du compte 022 au compte 6541.

2021-32 : FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Monsieur le Maire rappelle la demande de participation du département au financement du « Fonds de Solidarité Logement » (F.S.L.). Monsieur le Maire explique qu'il semble primordial de garantir le droit au logement pour toutes personnes défavorisées de notre commune et du département. Monsieur le Maire propose de contribuer financièrement à ce fond pour 2021, 2022 et 2023.

Après en avoir délibéré, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de voter :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

2021-33 : LOTISSEMENT RUE DE LA MARE DU MOULIN

Considérant qu'il est indispensable de déterminer le nom du lotissement situé rue de la mare du moulin, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré nomme ce lotissement :

Le Lotissement de la mare.

2021-34 : LOTISSEMENT FRIÈS

Considérant qu'il est indispensable de déterminer le nom du lotissement situé aux Friès, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré nomme ce lotissement :

Le Lotissement « le Bellevue » et lui donne pour nom de voie « rue du réservoir ».

INFORMATIONS :

-La société SOGERES a été retenue en fonction des critères établis sera en charge de cette prestation.

Le tarif sera augmenter à compter du 1^{er} janvier 2022 selon la décision du prochain conseil municipal.

-Les travaux d'assainissement rue des Canadiens et rue de la République sont terminés. Deux nouvelles phases de travaux sont programmées. La première, jusqu'à la fin de l'année, concerne le rue de la République. La seconde, après la période hivernale, concerne la rue des Canadiens. Des travaux sont également prévus concernant l'aménagement de la place de la mairie (création place de stationnement...).

-La côte Jore est difficilement praticable et avant tous travaux, il convient donc de poser un sens interdit en amont pour que seuls les exploitants puissent l'utiliser.

-Une réflexion sur une installation de vidéo protection est relancée, mis à jour du projet et réactualisation du coût.

-Il est demandé à la gendarmerie de Boos de venir présenter au conseil municipal « la participation citoyenne »

Fin de la séance à 21h21.

**Pour extrait certifié conforme,
Jean-Pierre BREUGNOT
Le Maire**

